

## Regards croisés sur les pauvretés

Colloque des 6 et 7 octobre 2010, Université de Lausanne

### ATELIERS

Au total, 13 ateliers sont proposés, répartis en deux séries le premier et le second jour du colloque. Ils doivent permettre d'engager la discussion sur des programmes ou des mesures d'ores et déjà mis en œuvre ou en projet qui visent à prévenir la pauvreté ou à faciliter l'intégration sociale ou professionnelle. C'est l'occasion de partager des expériences, d'apprendre ensemble et d'échanger des exemples de bonnes pratiques.

Chaque atelier disposera de 90 minutes pour mener ses travaux. Deux personnes en assureront chaque fois l'animation, de façon à bénéficier d'un double regard : celui de la pratique d'une part, celui de la recherche d'autre part.

Une brève introduction sera faite par chacune d'elles, afin de lancer le débat. Il est attendu que les travaux réalisés dans chaque atelier débouchent sur 3 à 5 recommandations ou priorités, qui seront remises au modérateur de la table ronde organisée le 7 octobre.

#### Inscription

Le [formulaire d'inscription](#) permet de s'inscrire aux ateliers. Les places à disposition étant limitées, nous vous prions de choisir 2 ateliers aussi bien mercredi 6 octobre que jeudi 7 octobre, soit 4 ateliers au total. Les inscriptions seront prises dans l'ordre selon lequel elles nous parviendront, dans le cadre des places disponibles.

Le dernier délai d'inscription est fixé au **24 septembre**.

\* \* \* \* \*

#### Ateliers du mercredi 6 octobre

Les ateliers de la première journée doivent permettre d'ouvrir le débat sur des programmes ou des mesures qui ont pour objectif de **prévenir la pauvreté**. Cinq champs seront couverts : inégalités sociales, problèmes de santé, incapacités, endettement, non recours aux prestations sociales, autant de facteurs qui peuvent conduire à la pauvreté et autant de domaines dans lesquels des programmes de prévention sont déployés. Cette première série sera complétée par un atelier qui permettra d'explorer quelques voies nouvelles pour assurer un revenu suffisant (revenu de base, assurance générale du revenu, salaire minimum).

## 1.1 Inégalités sociales et décrochage scolaire

Le lien entre pauvreté et école est double. D'une part, les statistiques mettent systématiquement en évidence un déficit de formation comme cause majeure de pauvreté. Très souvent l'absence de formation est liée à un parcours scolaire problématique. Il paraît donc évident qu'une politique préventive de lutte contre la pauvreté doit tenir compte de la période scolaire. D'autre part, des recherches récentes, rendues possibles grâce à des nouvelles données (p.ex. PISA), ont montré que les facteurs sociaux sont des déterminants très puissants de la réussite et de l'échec scolaire. La promotion d'une véritable égalité des chances nécessite donc la prise en compte de ces facteurs sociaux. Ces thèmes seront discutés pendant l'atelier, en faisant référence à l'expérience genevoise du « Réseau d'enseignement prioritaire », un instrument développé dans le but de fournir un cadre scolaire et social plus favorable à la réussite scolaire à des élèves évoluant dans des milieux potentiellement désavantagés.

### Animateur/trice :

- Prof. Marianne Modak, Haute Ecole de travail social et de la santé, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
- Bernard Riedweg, Directeur du Réseau d'enseignement prioritaire, Département de l'instruction publique du canton de Genève

## 1.2 Problèmes de santé

Depuis la signature de la déclaration d'Alma-Ata (1978) qui se fixait pour objectif la santé pour tous en l'an 2000, les inégalités sociales de santé dans le monde n'ont pas reculé ; dans le meilleur des cas, elles se sont maintenues à un niveau élevé à peu près constant. Et pourtant les connaissances épidémiologiques, biologiques et sociologiques sur les déterminants, le processus et certains mécanismes physiopathologiques se sont notablement affinées ; nous savons en effet aujourd'hui que les inégalités de santé – concrètement mesurées par le taux de morbidité et de mortalité, par la fréquence des handicaps et des troubles, par l'espérance et la qualité de vie – sont aussi des inégalités sociales. Ce qui nous renvoie au constat que les inégalités produites par les sociétés s'expriment aussi par le corps ou encore que le social se transcrit ainsi dans le biologique. Ce constat est global mais s'articule fortement au local.

En Suisse comme ailleurs, la santé et la maladie suivent un gradient social : plus la condition socio-économique est basse, moins la santé est bonne ; en ce sens, la « pauvreté » nous renvoie à des situations extrêmes. Bien que les connaissances aujourd'hui soient importantes, les initiatives pour réduire ces disparités, elles, restent modestes.

Cet atelier traitera de certaines formes d'inscription dans le corps de l'ordre hiérarchique de la société ; de fait, les médecins de premier recours et l'ensemble des professionnels de la santé demeurent des témoins privilégiés des inégalités sociales.

Plus particulièrement, il s'agira tout d'abord de renouveler les formes de compréhension des inégalités, notamment par le dialogue entre disciplines, tout en esquissant des axes de prévention par des nouvelles formes d'intervention. L'accent sera ainsi mis sur l'importance de l'utilisation de certaines notions (pauvreté, précarité, inégalité), ainsi que de leur implication. Ensuite, quelques pistes de réponses possibles seront évoquées, notamment les formations, la culture communautaire en santé, le travail en réseaux, la valorisation de la « capacité » des personnes concernées. Enfin, compte tenu des pratiques sociales et politiques spécifiques du canton de Vaud, la prévention des problèmes de santé sera définie comme l'exigence d'articuler au mieux les compétences médicales et soignantes avec les politiques publiques et privées.

### Animateurs :

- Dr. Patrick Bodenmann, Polyclinique médicale universitaire de Lausanne
- Prof. Ilario Rossi, Université de Lausanne, Laboratoire d'analyse des politiques sociales, de la santé et du développement

## 1.3 Incapacités

Incapacités, handicaps, infirmités, fragilité, qualifient des réalités bien diverses, cachent des ressources, des rôles sociaux multiples et correspondent à des besoins d'aide environnementale, technique ou humaine qui varient. Des réponses sont proposées, publiques (AI, soins à domicile, ateliers éducatifs, urbanisme, etc.) et privées (familles, lieux d'éducation et de formation, entreprises, etc.) adaptées et en constante évolution. Face aux standards d'efficacité, de compétition et de développement personnel, quelle place est-elle faite aux incapacités de toute sorte et aux personnes en situation de handicap ou de dépendance aujourd'hui ? Quels problèmes soulèvent les politiques actuelles liées aux incapacités et quels changements pourrait-on y apporter ? Quelles priorités faudrait-il envisager ?

L'atelier se déroulera en deux temps: dans un premier moment, les participants formeront des groupes de travail et, guidés par les animateurs, réfléchiront sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et/ou dépendantes en lien avec un axe prioritaire d'action; puis, la mise en commun des réflexions permettra de dégager les liens entre ces différents axes et de proposer des recommandations générales.

#### Animatrices :

- Odile Erard, cheffe du Service social de Pro Infirmis Vaud
- Prof. Valérie Hugentobler, Haute Ecole de travail social et de la santé, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne

### **1.4 Surendettement**

Le surendettement conduit souvent à des situations très difficiles, avec des conséquences négatives aussi bien pour les personnes endettées que pour les collectivités publiques. Dans certains cas, c'est un facteur de pauvreté. Les personnes endettées hésitent longtemps à solliciter l'aide des services compétents, ce qui se traduit souvent par une aggravation de la situation et une moindre efficacité des procédures. D'où l'importance et la difficulté de la prévention dans ce domaine.

En s'appuyant sur les expériences belges et helvétiques, cet atelier doit permettre de :

- présenter les réflexions faites et les actions menées pour prévenir et combattre le surendettement ;
- identifier les actions qui paraissent peu opportunes, voire être des impasses, et celles qui semblent particulièrement fécondes ;
- comprendre les limites de la démarche préventive en matière de surendettement, afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence des pistes d'action qui seront proposées.

#### Animateurs :

- Pierre Borer, Directeur du Centre social protestant du canton de Neuchâtel
- Matthieu Bruyndonckx, Observatoire belge du crédit et de l'endettement

### **1.5 Non recours aux prestations sociales (pauvreté cachée)**

Il existe, en Suisse, des personnes qui, malgré leur droit aux prestations prévues par le système de protection sociale, « passent entre les mailles du filet » parce que celui-ci comporte des lacunes ou parce que les personnes vivent des situations particulières qui empêchent un accès ou un droit à la prestation (information, soutien, parcours de vie atypique, exclusion administrative, etc.). Ces pauvretés, cachées, ont des formes multiples, parfois franchement identifiables, parfois sournoises et pernicieuses, souvent ponctuelles et séquentielles, accompagnées indistinctement d'une aide publique ou privée ou d'une absence totale de soutien. La pauvreté cachée ne correspond donc pas uniquement à un état dans lequel on tombe et qui perdure. Ce sont des moments de vie, qui durent parfois, se répètent souvent.

Cette pauvreté peut également découler du système social en vigueur. Dans le cadre du RI par exemple, des sanctions peuvent être mises en œuvre, qui, retranchées d'un revenu censé assurer le minimum vital, mènent de facto à la pauvreté. Les bénéficiaires du RI sont sanctionné-e-s pour de multiples raisons qui relèvent à la fois du comportement (retards aux rendez-vous, mauvaise présentation, etc.) et/ou d'injonctions (refus d'emploi « convenable »

ou de mesures actives comme des cours et des ETS). Ces sanctions appauvrissent des populations déjà fortement fragilisées.

L'atelier discutera de ces différentes facettes de la pauvreté cachée.

Animateurs :

- Prof. Stéphane Rossini, Haute Ecole de travail social et de la santé, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
- Association de défense des chômeurs, Lausanne

## 1.6 Dispositifs alternatifs visant à assurer un revenu

L'aide sociale est aujourd'hui le dispositif communément utilisé pour assurer le minimum vital aux ménages qui ne disposent pas de ressources propres suffisantes. Avec l'augmentation du nombre de personnes qui sont contraintes d'y recourir, les autorités compétentes ont souvent déployé un arsenal de mesures, plus ou moins important, visant à favoriser la réinsertion sociale et/ou professionnelle de ces populations. Dans la plupart des cantons, le montant de la prestation financière varie selon que le bénéficiaire participe ou non à l'une de ces mesures.

D'autres voies sont aujourd'hui proposées pour régler ou contribuer à régler le déficit de ressources que connaît une partie de la population : salaire minimum, revenu minimum garanti, assurance générale du revenu, revenu de base inconditionnel ou encore allocation universelle.

L'atelier doit permettre de faire une brève présentation de ces différents dispositifs, d'en identifier les avantages, d'en cerner les limites et d'en discuter la faisabilité.

Animateurs :

- Beat Ringger, Syndicat des services publics SSP-VPOD
- Ueli Tecklenburg, ancien secrétaire général de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS

\* \* \* \* \*

### Ateliers du jeudi 7 octobre

La seconde série d'ateliers est consacrée aux **mesures d'insertion professionnelle et sociale** destinées à certaines populations: personnes dont la formation ne répond pas ou plus aux exigences du marché du travail, familles avec enfants, personnes durablement exclues du marché du travail (entreprises sociales), personnes en grande précarité, personnes immigrées et personnes retraitées. Un septième atelier, consacré aux problèmes de formation, vient compléter la série des ateliers organisés la première journée, dans une perspective de **prévention**.

## 2.1 Intégration par la formation professionnelle

L'absence d'une formation professionnelle certifiée constitue un important risque de précarité et de pauvreté. Près d'une personne sur deux à l'aide sociale ne dispose pas de titre de formation. Cet atelier entend aborder cet enjeu majeur des politiques de l'emploi, de la formation et sociale sous deux angles. D'une part, les expériences récentes en matière de politique d'insertion, en particulier par rapport aux jeunes adultes, seront discutées, en les situant entre deux principaux pôles : le discours sur «l'impuissance des services sociaux» et les limites d'une politique d'insertion cohérente. D'autre part, l'expérience concrète du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) sera présentée et discutée, en lien notamment avec l'adéquation entre l'offre de personnes disposant d'une formation professionnelle acquise au sein de structures spécialisées et les attentes des employeurs.

Animateur/trice :

- Daniel Huguenin-Dumittan, Directeur du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle CNIP
- Caroline Regamey, Centre social protestant du canton de Vaud

## **2.2 Intégration des ménages avec enfants**

L'intégration des ménages avec enfants sur le marché de l'emploi devrait constituer aujourd'hui un enjeu majeur des stratégies politiques de lutte contre la pauvreté. Les familles monoparentales, composées surtout par des femmes seules, et les familles nombreuses sont exposées davantage à ce phénomène. L'accès au marché de l'emploi constitue dans ce cadre un élément crucial. En effet, dans l'UE, le risque d'exposition à la pauvreté des ménages avec enfants sans emploi s'élève à 62% (Commission européenne, 2008). Cet atelier est construit autour de deux axes de réflexion et de discussion. Le premier axe vise à questionner la problématique de l'insertion des ménages avec enfants dans une perspective européenne, afin de comprendre les caractéristiques des ménages touchés par la pauvreté ainsi que les stratégies adoptées par l'Union européenne.

Sur la base d'un regard croisé entre les données existantes sur les ménages avec enfant dans le canton de Genève, la connaissance acquise par les professionnels de l'accompagnement social et les différents projets à l'étude tel que les prestations complémentaires aux familles, le deuxième axe vise à émettre quelques recommandations favorisant l'insertion des personnes avec enfant à charge qui doivent recourir à l'aide sociale.

Animateur/trice :

- Michel Nicolet, Directeur adjoint de l'action sociale, Hospice général de Genève
- Sabina Petrucci, Université de Lausanne

## **2.3 Entreprises sociales**

Pour répondre aux situations de personnes exclues du marché du travail, les entreprises sociales ont émergé dans divers pays. Au-delà de leurs imprécisions conceptuelles et de leur diversité d'expériences, ces organisations ont pour finalité l'intégration de publics en difficultés au travers d'activités économiques dans un cadre proche de celui d'une entreprise. Bien que des recherches aient démontré leurs effets positifs, les entreprises sociales sont confrontées, en particulier en Suisse, à divers freins dans leur développement. A l'avenir, sont-elles un dispositif d'intégration à soutenir davantage, plus spécifiquement pour des personnes durablement exclues du marché du travail, et sous quelle forme ? Alors que des acteurs défendent la création de bases légales spécifiques à ce type d'entreprise, d'autres par exemple pensent que ce n'est qu'un dispositif qui panse les plaies de l'économie ou certains encore se font les défenseurs de programmes différents de type « placer d'abord, former ensuite ».

Animateur/trice :

- Prof. Véronique Antonin-Tattini, Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, Institut de recherche Santé et Social, Sion
- Eric Etienne, Directeur du Service des emplois de solidarité, Office de l'emploi du canton de Genève

## **2.4 Intégration sociale des personnes en grande précarité**

La grande pauvreté, définie comme celle qui affecte plusieurs domaines dans lesquelles les sécurités sont absentes comme le travail, le logement, l'accès à une alimentation équilibrée, affecte les personnes dans leur capacité à assumer leurs obligations et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'intégration des personnes ou des groupes de personnes concernées par ces problèmes est délicate et vise à assurer non seulement leur survie, mais également leur vie en société. Les moyens à déployer ne relèvent qu'en partie d'efforts sur le plan matériel. Ils concernent aussi la place et le rôle qui doivent être dévolus aux personnes concernées.

Les services de police sont souvent confrontés à la grande pauvreté. Que peut-on en attendre ? De manière générale, la police est organisée autour de deux objectifs que l'État lui

a traditionnellement confiés : la lutte contre la criminalité et le maintien de l'ordre public. Aujourd'hui, l'action de la police dépasse largement ces deux axes. Le milieu dans lequel ce service public évolue le lui impose. La police est donc appelée à réfléchir sur le développement de nouvelles stratégies d'actions répondant aux multiples problématiques d'une société en changement, où se mélangent des personnes aux conditions de vie très diverses.

L'atelier discutera des différentes interventions face à la grande précarité.

Animateurs :

- Lionel Imhof, Président de l'Association des fonctionnaires de police
- Prof. René Knüsel, Université de Lausanne, Laboratoire d'analyse des politiques sociales, de la santé et du développement

## **2.5 Intégration des personnes immigrées**

Dans la dernière décennie, la question de l'intégration est devenue un objet de préoccupation tant au niveau local qu'au niveau fédéral. La nouvelle loi sur les étrangers, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, introduit pour la première fois une définition de l'intégration sur le plan suisse. En même temps, pour les personnes de nationalité étrangère, l'intégration devient non seulement un processus souhaitable, mais en quelque sorte une obligation pour améliorer leur position sur le plan du droit au séjour.

La loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) définit l'intégration comme un processus réciproque qui doit permettre aux personnes de nationalité étrangère de participer à la vie économique, sociale et culturelle sur le principe de l'égalité des chances. Le Conseil d'État a fixé ses priorités jusqu'en 2012 en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, ce dans six domaines principaux : 1. « Langue et formation », 2. « Marché du travail », 3. « Politique d'accueil », 4. « Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines », 5. « École, famille, égalité », 6. « Prévention du racisme et compréhension interreligieuse ».

L'atelier discutera des implications de cette nouvelle politique d'intégration pour les personnes immigrées.

Animateur/trice :

- Prof. Claudio Bolzman, Haute Ecole de travail social de Genève
- Magaly Hanselmann, Directrice du Bureau pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du canton de Vaud

## **2.6 Intégration sociale des personnes retraitées**

Après avoir longtemps vécu avec la conviction que nous avançons vers un progrès continu et permanent, nous percevons aujourd'hui que l'incertitude fait partie de nos vies. Les individus sont placés face à des injonctions toujours plus pressantes – il faut se « prendre en charge », s'activer, être responsable – au risque d'être mis à l'écart. Mais pour quel motif les personnes âgées constitueraient-elles une catégorie sociale légitimant une réflexion particulière en lien avec la question de l'intégration ? Chaque être humain est porteur d'une dignité d'être indépendamment de son âge, de son sexe, de sa culture, de son origine.

L'atelier se déroulera en deux temps : dans un premier moment, les participants formeront des groupes de travail et, guidés par les animateurs, réfléchiront sur l'insertion sociale des retraités dans plusieurs grands domaines de la vie: habitat et urbanisme, réseaux relationnels, engagement social et situation financière; la mise en commun des réflexions permettra ensuite de dégager les liens entre ces différents axes et de proposer des recommandations générales.

Animateurs :

- Stefano Cavalli, Université de Genève, Centre interfacultaire de gérontologie
- Olivier Tamarcaz, Pro Senectute Suisse, coordinateur romand Formation et Culture

## **2.7 Formation déficiente ou insuffisante**

La société des savoirs dans laquelle nous évoluons met au centre de ses priorités la formation. Celle-ci doit permettre d'accéder à l'emploi, mais représente également un capital dans lequel réinvestir tout au long de sa vie. Ce contexte influence également la formation professionnelle, qui connaît en Suisse une intellectualisation de l'ensemble de ses filières. Cette logique prend place dans un marché des places d'apprentissage tendu et marqué par le décalage qualitatif et quantitatif entre offre et demande. Les jeunes les plus faibles scolairement risquent donc une exclusion de la formation post-obligatoire, mais également à terme du marché du travail. Les personnes dont la formation n'est pas achevée se retrouvent en effet fortement précarisées.

Dans cet atelier, les thèmes suivants seront entre autres abordés :

- constat documenté du déficit de formation chez un nombre important de bénéficiaires des assurances sociales et de l'aide sociale ;
- parcours de jeunes suite à un arrêt de formation et parcours de personnes sans qualifications ;
- réponses politiques mises en place pour répondre à ce déficit, avantages et limites de celles-ci ;
- contraste entre les approches capital humain / capacités de la formation et conséquences politiques.

Animateur/trice :

- Prof. Jean-Michel Bonvin, Haute Ecole de travail social et de la santé, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
- Nadia Lamamra, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) de Lausanne